

*Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020*

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 mars 2020**

*L'an deux mille vingt et le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard GUITTER, Maire.*

Date de la convocation : 27 février 2020

Date d'affichage de la convocation : 27 février 2020

Date de publication des délibérations : 6 mars 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 09

Nombre de procuration(s) : 0

**Présents** (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Bernard GUITTER, Claude JOLY, Marie-Paule PIDOLLE, Julien PELÉ, François-Xavier GALL, Laurent HEISS, Amélie EVRARD, Hélène FERRY, ~~Matthieu BROGARD~~ et Julien PIDOLLE.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

**Absents** : Matthieu BROGARD excusé

*M. François-Xavier GALL est désigné secrétaire de séance.*

*Madame Isabelle ROBIN, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.*

**Ordre du jour** :

- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation des résultats de la section de fonctionnement 2019
- Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du BP 2020
- Réfection du local technique de la STEP
- Points divers

**D é l i b é r a t i o n s**

**1°) Comptes de gestion de l'exercice 2019 (principal et annexe assainissement)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Monsieur Christian THOMAS, Trésorier de Verny, sont en tous points identiques aux comptes administratifs et propose au Conseil municipal de les adopter.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020*

---

- **APPROUVE** les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Monsieur le Receveur municipal.

Résultat du vote : Unanimité des présents

**2°) Compte administratif de 2019 (budget principal et annexe assainissement)**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de 2019. Ceux-ci laissent apparaître les résultats suivants :

Pour le **budget principal de la commune** :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	<b>88.598,59 €</b>
Section d'Investissement :	Excédent de	<b>20.808,44 €</b>

Le **budget annexe « Assainissement »**, présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :	Excédent de	<b>41.138,53 €</b>
Section d'Investissement :	Déficit de	<b>- 786,15 €</b>

*Après avoir répondu aux diverses questions concernant ces comptes administratifs, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Claude JOLY, premier adjoint, et quitte la salle du conseil.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de 2019.
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Assainissement de 2019.

Résultat du vote : Unanimité des présents

*Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.*

**3°) Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR

Excédent

Déficit

*Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020*

- de fonctionnement	<b>70.382,21 €</b>	.....
- d'investissement	<b>57.957,39 €</b>	.....
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	<b>88.598,59 €</b>	.....
- d'investissement	<b>20.808,44 €</b>	.....
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		49.619,00 €
- en recettes		8.000,00 €
<b>SOLDE</b>		<b>41.619,00 €</b>
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif,		
s'ajoute au résultat d'investissement		<b>20.810,56 €</b>
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement		
( art. 002 "Déficit antérieur reporté )		<b>0,00 €</b>
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin		
de financement de l'investissement ( <b>art. 1068</b> )		<b>20.810,56 €</b>
<u>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</u>		
également au compte 1068	ou	
<b>article 002</b> "excédent antérieur reporté"		<b>67.788,03 €</b>

**Résultat du vote : Unanimité des présents**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement ;  
De même, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	<b>32.504,87 €</b>	.....
- d'investissement	.....	<b>-579,57 €</b>
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</u>		

*Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020*

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	<b>41.138.53 €</b>	.....
- d'investissement	.....	<b>-786,15 €</b>
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		0,00 €
- en recettes		0,00 €
<b>SOLDE</b>		<b>0,00 €</b>
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif,		
s'ajoute au résultat d'investissement		<b>786,15 €</b>
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement		
( art. 002 "Déficit antérieur reporté )		<b>0,00 €</b>
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin		
de financement de l'investissement ( <b>art. 1068</b> )		<b>786,15 €</b>
<u>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</u>		
également au compte 1068	ou	
<b>article 002 "excédent antérieur reporté"</b>		<b>40.352,38 €</b>

Résultat du vote : Unanimité des présents

#### 4°) Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du BP

Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année, la commune a dû faire face à certaines dépenses d'investissement. Afin de pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget, il convient d'en délibérer préalablement afin de l'autoriser expressément. Il s'agit des dépenses suivantes : logiciels mairie JVS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **AUTORISE les dépenses d'investissement suivantes :**
  - o Op. ONA Article 2051 Logiciels informatique 2.640,00 €
- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses à la section d'investissement du budget primitif 2020
- **AUTORISE** le maire à émettre le mandat correspondant.

Résultat du vote : Unanimité des présents

*Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020*

---

**5°) Réfection du local technique de la STEP**

Monsieur le Maire indique que le cabanon en bois servant de local technique à la station d'épuration a souffert des différentes tempêtes qui l'ont fragilisé. Il propose de remplacer cette construction bois par un équipement en béton préfabriqué qui sera beaucoup plus résistant.

Il a demandé différents devis et l'offre la mieux disante serait celle de la société Jean BONHOMME de Paroy pour un montant de 3.829,00 € TTC pose comprise.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de procéder à la réfection du local technique de la STEP ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de la Sté JEAN BONHOMME pour un montant de 3.829,00 € TTC
- **AUTORISE** le maire à signer le devis et tout document y afférent ;

Résultat du vote : Unanimité des présents

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt-deux et Monsieur le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.*

Fait et délibéré à Beux, les jour, mois et an susdits.